

# CANDIDATURE AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES CCFJ

Catégories : **MINIMES ET CADETS FÉMININS ET MASCULINS** saison 2011-2012

Notice explicative de mai 2011 :

**à lire attentivement avant de remplir le dossier de candidature**

Ces championnats de France s'adressent aux catégories **minimes et cadets** Féminins et Masculins

## Ces compétitions nationales sont clairement dirigées vers l'élite.

Elles visent donc à évaluer prioritairement :

- les potentiels inscrits dans les Pôles Espoirs régionaux.
- les espoirs des sélections régionales officielles minimes et benjamines.

## I ) Admission en championnat de France Jeunes.

Le **préalable** à toute admission en championnat de France est le dossier **candidature** du club ; celui-ci se déroule en deux phases indissociables :

- La **pré-candidature** enregistrée sur Internet avant le 31 Mars minuit,
- la **confirmation de candidature** enregistrée sur Internet avant le 15 Juin minuit ;  
**Aucune modification postérieure au 15 Juin ne sera prise en compte.**

L'admission en championnat de France Jeunes se fait dans l'ordre de la valorisation des dossiers, **sauf pour** :

- Les équipes de clubs de L.N.B. pro A et pro B, qui sont intégrées en championnat de France cadets si elles ont respecté la procédure obligatoire de pré-candidature et candidature.
- Les équipes de L.F.B. et L2, qui sont soumises à l'obligation réglementaire de participer aux championnats de France cadettes, (ce qui ne les dispense pas de la procédure obligatoire de pré-candidature puis de confirmation de candidature).
- Les 5 invitations prévues dans les catégories Cadette et Minime, filles et garçons. Ces invitations sont désignées parmi les candidatures non retenues sur décision du bureau fédéral. Aucune démarche supplémentaire à la candidature ne sera prise en compte.

**La liste des équipes retenues en championnat de France jeunes est arrêtée par le comité directeur suivant l'AG et le bureau fédéral.**

## II ) Règles de participation :

Chaque équipe peut utiliser au maximum, par rencontre, 5 licences M ou T, exception faites des Unions qui ne peuvent utiliser aucune licence T. La licence B n'est pas autorisée en championnat de France.

Chaque jeune valorisé sur le dossier de candidature **doit justifier au minimum d'une présence effective sur plus de la moitié** des matchs aller phase 1, ou d'un justificatif circonstancié.

**UNIONS** : Seules les équipes d'Union validées par la commission fédérale Juridique à la fédération au 1er Mai 2011 seront autorisées.

Le nombre des participants est arrêté par décision du Bureau Fédéral et ratifié par le Comité Directeur

### Pour la saison 2011-2012 Places disponibles :

Masculins		Féminines	
Cadets 1° division	32 places	Cadettes 1° division	36 places.
Cadets 2° division :	64 (dont 5 invitations)	Cadettes 2° division	48 (dont 5 invitations)
Minimes masculins	72 (dont 5 invitations)	Minimes féminines	72 (dont 5 invitations)

Toute équipe cadets (tes) inscrite en championnat de France Jeunes participe à la coupe de France correspondante

## **PRECISIONS IMPORTANTES :**

- *Seul le candidat peut modifier ses éléments administratifs, **avant l'enregistrement définitif de sa candidature**, à l'exclusion de la valorisation (Entraîneur, licenciés ou acquis en championnat de France.*
- **Le chèque d'engagement au Championnat de France sera retourné si la candidature n'est pas retenue.**
- *Le candidat peut instituer un correspondant spécifique pour l'équipe candidate, dans ce cas le secrétaire général et le correspondant spécifique sont destinataires des informations fédérales.*

### III VALORISATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE pour un maximum de huit joueurs

#### 1/ Valorisation nationale pour la participation validée en championnat de France

Dans la catégorie concernée pour les 5 dernières saisons sportives 5 points  
1 point par saison officialisée depuis la saison 2006-2007. *maximum*

#### 2/ Valorisation nationale liée au classement en championnat de France pour la saison 2010-2011 dans la catégorie concernée :

Cadets 1 <sup>ère</sup> division phase 2 (TOP 16)	5 points
Cadettes 1 <sup>ère</sup> division phase 2 (TOP 16)	
- Minimes groupe A phase 2	4 points
Cadets 1B phase 2 ; Cadets 2 A	
Cadets 2 B et minimes B et cadettes 2 : 1 <sup>er</sup> de chaque poule	2 points

#### 3) Entraîneur (entraînement et coaching de l'équipe candidate)

Qualification enregistrée au fichier national des Entraîneurs, à la date du 30 Avril 2011

Qualification minimale requise : Entraîneur Régional ou C.Q.P

BE2	5 points
BE2S	4 points
BE1	3 points
ER ou CQP	1 point
Entraîneur n'ayant pas justifié de l'acquisition de la qualification requise :	<b>Candidature écartée</b>
Validation valorisée : 2010 ou après	2 points
2009 ou avant	0 point

#### 4) Equipe candidate :

<b>Valorisation du club formateur :</b>	2 points par licence A pour maxi 8 joueurs ou joueuses	16 points <i>Maximum</i>
---	--	-----------------------------

Valorisation du parcours de formation <i>sans cumul possible</i>		
<b>Pôle Espoir Régional</b> par espoir pour une année effectuée avant 2011		3 points
<b>Pôle Espoir Régional</b> pour une inscription effective en Septembre 2012		4 points

Valorisation du parcours de sélection officielle, <i>Sans aucun cumul de sélections pour un même licencié</i>		
<b>Sélectionné national Cadets</b>		8 points
<b>Camp National Minimes</b> pour participation effective <i>Valorisable sur dossier Cadets France</i>		6 points
<i>(sauf cas exceptionnel traité par la Direction Technique Nationale)</i>		
<b>Camp National Minimes</b> pour un Camp Interzone Minimes (C.I.Z.) <i>valorisable sur dossier Cadets France. (Cas exceptionnel traité par la Direction Technique Nationale)</i>		4 points
<b>Sélectionné Régional</b>		2 points

#### 5) Informations importantes :

Tout changement de joueur provoquant une baisse de la valorisation du dossier entraînera une vérification de la Commission Sportive Fédérale qui ouvrira un dossier et prendra le cas échéant les sanctions appropriées.

Tout changement d'entraîneur provoquant une baisse de la valorisation du dossier entraînera une vérification de la Commission Sportive Fédérale qui ouvrira un dossier et prendra le cas échéant les sanctions appropriées.

Le groupement sportif candidat engage sa responsabilité en complétant le dossier de candidature qui fera l'objet de vérifications pouvant déboucher sur le retrait de candidature, voire une procédure disciplinaire, en cas d'informations susceptibles d'abuser le Conseiller Technique Régional en charge de la valorisation régionale ou la commission mixte fédérale en charge de la synthèse finale.

La valorisation du dossier s'effectue sur la base des données officielles établies à la date de clôture de l'enregistrement des candidatures. Aucune majoration postérieure au 15 Juin ne sera comptabilisée.

## Questions-réponses usuelles sur le dossier Pré Candidature C.C.F.J.

Questions	Réponses
<b>1/ Informatique</b>	
Comment accéder au dossier ?	Sur le site <i>www.ffbb.com</i> dans le pavé CCFJ du site avec votre numéro Informatique de club
Qui doit créer le dossier d'union ?	C'est le club détenteur des droits sportifs qui effectue la démarche auprès de la commission juridique fédérale (Mr Marchand JY)
Peut-on faire des modifications ?	Toutes les données administratives peuvent être actualisées jusqu'à la clôture des candidatures au 15 juin minuit .
Code accès perdu ?	Un code personnalisé par dossier de candidature vous est envoyé par mail. Conservez ce mail. En cas de perte CCFJ vous enverra votre code sur demande du correspondant
Valorisation Régionale ?	Les CTS vérifient la Candidature et valorisent du 16 au 20 juin leurs dossiers régionaux en fonction de la réalité des informations déclarées par les clubs pour la valorisation des joueurs (es) et le cas échéant celle des nouveaux entraîneurs en liaison avec la DTBN.
<b>2/ Règlementation</b>	
Notice explicative et règles de participation	Elles seront accessibles sur internet à partir du 15 février 2011
Cellule CCFJ	CCFJ dépend de la commission fédérale sportive présidée par <b>Mr Philippe LEGNAME</b>
Comment contacter CCFJ	<i>Pour toute correspondance avec CCFJ, veuillez utiliser <b>exclusivement</b> la procédure "<b>NOUS CONTACTER</b>" dans la page accessible par le pavé CCFJ, sur le site FFBB. Mentions obligatoires : nom du club, numéro informatique fédéral, catégorie, signataire, Merci de ne traiter que d'un seul sujet par contact.</i>
<b>3/ Union</b>	
Date limite de validation d'une Union	Une union ne sera acceptée que si elle est validée par la Commission Juridique avant le 1 <sup>er</sup> mai 2011 (numéro informatique spécifique à l'union)
<b>4/ Entraîneur</b>	
Qualification minimale	Diplôme minimum exigé : Entraîneur Régional complet ou CQP acquis avant le 1 <sup>er</sup> mai 2011.
Validation prise en compte	C'est l'année de validation enregistrée au fichier national géré à la Direction Technique Nationale. Le stage de validation effectué, l'Entraîneur doit le faire enregistrer dans le fichier de la DTBN.
Changement Entraîneur	Une nouvelle valorisation sera effectuée sur la base de la qualification validée du nouvel entraîneur.
Entraîneur sur 2 deux dossiers	Tout entraîneur inscrit sur deux dossiers ne sera ni reconnu ni valorisé.
<b>5/ Joueur</b>	
Nombre de joueurs du dossier	<u>Seuls huit joueurs seront valorisables ;</u> Le club ne devra déclarer que les joueurs dont la signature est effective au 15 juin (renouvellement ou mutation) et devra éventuellement être amené à le justifier, en cas d'enquête par la commission fédérale sportive.
Demande de mutation	Officialisée par l'attestation du recommandé d'un dépôt d'un dossier de mutation au 15 Juin en possession du club.
Sélections	Une seule sélection valorisable : la plus élevée
Pôle Espoir Régional	Valorisation d'une année 2010/2011 effectivement faite, ou d'une inscription officielle 2011-2012 sans cumul possible.
Joueur valorisable et équipe	Tout joueur inscrit sur deux dossiers ne sera ni reconnu ni valorisé.